

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-10

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/03/2023

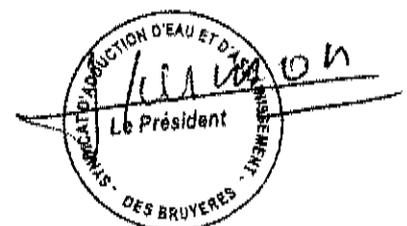
Le Président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 09 mars 2023 et demande s'il y a des remarques.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2023.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

Francis HERMON



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-11

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

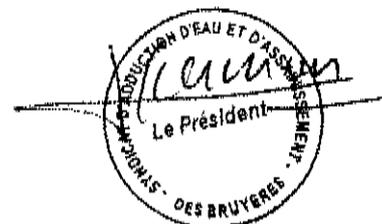
COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU. ANNEE 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du service de l'Eau de l'année 2022 présenté par le Receveur du Syndicat, qui est conforme au compte administratif 2022 du Syndicat.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

Francis HERMON



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON



DEPARTEMENT DU CALVADOS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical****N° 2023-12****SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

COMPTE ADMINISTRATIF. SERVICE DE L'EAU. ANNEE 2022

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du service de l'Eau, dressé par M. Francis HERMON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Président quitte la salle et Monsieur André LEBIS, Doyen du Comité, propose de procéder au vote du compte administratif 2022.

Le Comité Syndical, par 13 voix « Pour » sur 13 votants, approuve le compte administratif de l'année 2022 et lui donne acte de la présentation faite, laquelle peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE :**Section d'exploitation :**

Recettes de l'exercice :	2 958 228.39€
Dépenses de l'exercice :	2 707 078.14€
Résultat de l'exercice :	251 150.25€

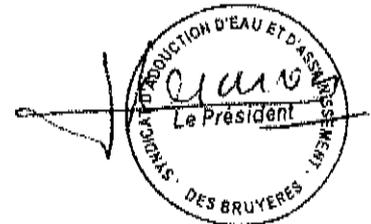
Section d'investissement :

Recettes de l'exercice :	840 929.11€
Dépenses de l'exercice :	737 764.24€
Résultat de l'exercice :	103 164.87€

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :1 023 735.06€
Part affectée à l'investissement : – 317 609.62€
Résultat de l'exercice :354 315.12€
Résultat de clôture :1 060 440.56€

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-13

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE L'ANNEE 2022 DU SERVICE DE L'EAU

Sur la proposition du Président, le Comité Syndical statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du service de l'Eau,

Le Président présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du service Eau comme suit :

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :919 885.31€
- un excédent d'investissement de :140 555.25€

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 de :

- Dépenses :600 000.00€
- Recettes :0.00€
Soit un solde des restes à réaliser de : - 600 000.00€

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat définitif de l'année 2022 de la façon suivante :

- Report à nouveau : Article 001 Excédent d'investissement :140 555.25€

- Report à nouveau : Article 002 Excédent de fonctionnement :.....460 440.56€
- Inscription à l'article 1064 : Réserves. Plus-values nettes de cession :...2 500.00€
- Inscription à l'article 1068 : Affectation en investissement :.....456 944.75€

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical****N° 2023-14****SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

INVESTISSEMENTS 2023 – SERVICE EAU POTABLE

Le Président propose au Comité Syndical d'inscrire au Budget Primitif 2023 différents investissements pour le service de l'Eau.

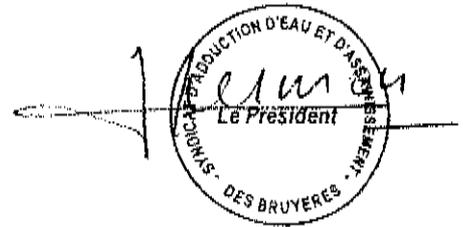
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire au Budget Primitif 2023 du service de l'Eau, les investissements suivants :

Désignation de l'investissement	Article	Montant budgétisé 2023
Frais d'études	2031	90 000.00€ HT
Logiciels	2051	9 664.00€ HT
Terrain nus	2111	5 000.00€ HT
Aménagement de terrains bâtis et clôtures	2125	20 000.00€ HT
Bâtiments d'exploitation	21311	15 000.00€ HT
Aménagement bâtiment d'exploitation	21351	10 000.00€ HT
Réseau d'adduction AEP	21531	80 000.00€ HT
Matériel industriel	2154	10 000.00€ HT
Compteurs et réducteurs de pression	21561	140 000.00€ HT

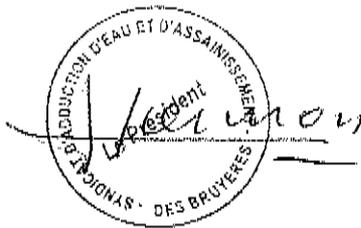
Matériel de transport ou de chantier	2182	50 000.00€ HT
Matériel de bureau, informatique et télégestion	2183	70 000.00€ HT
Mobilier de bureau	2184	2 000.00€ HT
Construction de bureaux	2313	381 260.00€ HT
Réseaux d'eau potable – Montamy pour CVM	2315	115 000.00€ HT
Réseau d'eau potable – Campeaux Pont de La Vire	2315	150 000.00€ HT
Renouvellement réseaux eau potable Montchamp TF1	2315	410 000.00€ HT

Le Comité Syndical donne tous pouvoirs au Président pour passer les commandes et signer les mémoires correspondants.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-15

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

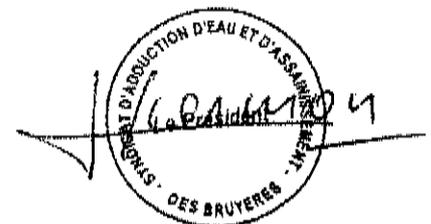
BUDGET PRIMITIF SERVICE DE L'EAU. ANNEE 2023

Le Comité Syndical, par 14 voix *Pour*, sur 14 votants, vote le budget du service de l'Eau de l'année 2023 qui s'équilibre à :

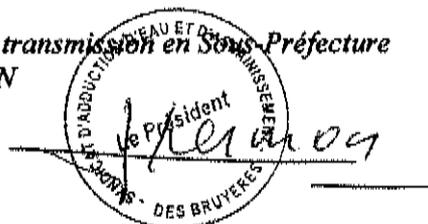
- Fonctionnement :3 239 824.00€

- Investissement :1 783 924.00€

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-16

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DES BUREAUX A CARVILLE : EMPRUNT A CONTRACTER

Le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la construction des bureaux à Carville, il a été décidé de financer ce projet par la contraction d'un emprunt de 350 000€.

Le Président informe le Comité Syndical que le Crédit Agricole propose un contrat de prêt pour un montant de 350 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRET DU CREDIT AGRICOLE

Montant du prêt : 350 000€

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,86%

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé avec :

- **Indemnité de Gestion** : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêts du prêt sur le capital remboursé par anticipation
- **Indemnité financière** : 6% du capital remboursé par anticipation

Frais de dossier : 200€

Classification Gissler : 1A

Déblocage des fonds : partiel ou total dans la limite de 6 mois après édition de l'offre

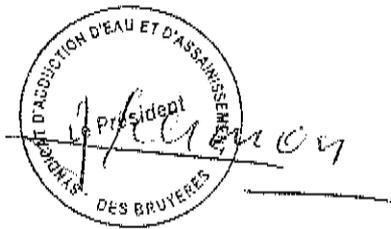
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-17

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE CANALISATION AEP AU PONT DE LA VIRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CAMPEAUX : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Président informe le Comité Syndical qu'une fuite s'est déclarée sur le bord de la route départementale, au niveau du pont de La Vire, sur la commune de Campeaux, au début de l'année 2023.

Des investigations ont permis de constater que la conduite avait reculé sur environ 250 mètres et avait tordu une pièce en inox de raccordement dans un regard.

La réparation seule de la fuite ne permet pas de s'assurer de la pérennité dans le futur de la canalisation. C'est pourquoi il a été chiffré le remplacement de celle-ci au départ du carrefour de Courbefosse à Campeaux, jusque de l'autre côté du pont de La Vire.

Le coût de ces travaux avec la maîtrise d'œuvre est estimé à 150 000€ HT et ne donne pas droit à une subvention.

Face à l'urgence de ces travaux, le cabinet SICEE a établi une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 945€ HT sur une base de travaux estimés à 130 000€ HT.

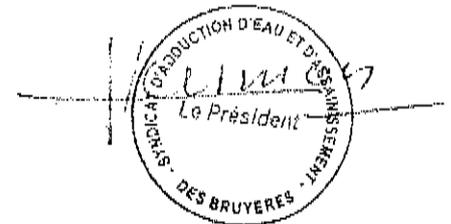
Le Président demande au Comité Syndical de :

- approuver les travaux de renouvellement de la canalisation AEP au Pont de La Vire, sur la commune de Campeaux, pour un montant estimatif de 130 000€ HT ;
- l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet SICEE pour un montant de 9 945€ HT ;

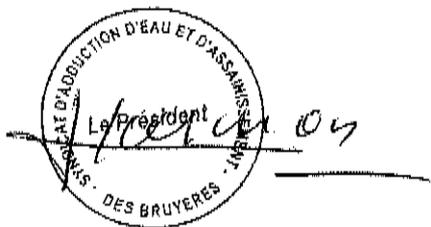
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux de renouvellement de la canalisation AEP au Pont de La Vire, sur la commune déléguée de Campeaux, pour un montant estimatif de 130 000€ HT ;
- **DECIDE** de retenir le cabinet SICEE pour un montant d'honoraires de 9 945€ HT en tant que maître d'œuvre pour réaliser l'avant-projet, l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet SICEE pour un montant de 9 945€ HT.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux si le montant de ces travaux est inférieur à 100 000€ HT ;
- **DONNE TOUS POURVOIRS** au Président pour mener à bien cette opération et pour signer tous les documents relatifs à cette présente.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-18

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

SCHEMA DIRECTEUR DES RESSOURCES EN EAU SUR LE BOCAGE VIROIS : APPROBATION DE L'OPERATION ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC VIA L'ADOPTION D'UNE CONVENTION

Face aux sécheresses répétées ces dernières années, face au déficit de précipitations important, face aux températures plus élevées, le réchauffement climatique aura très certainement un effet sur les débits de cours d'eau qui vont diminuer.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion optimisée, sécurisée et pérenne des ressources en eau dans le Bocage Virois.

Au vu d'un contexte géologique avec une absence de nappes souterraines importantes, au vu de réseaux d'eau potable interconnectés mais sans interconnexion à l'extérieur, au vu des difficultés constatées suite à l'alimentation en eau lors de la sécheresse de 2022, il y a nécessité de réaliser une étude sur les ressources en eau dans le Bocage Virois.

Cette étude passerait par la mise en place d'un schéma directeur, outil de planification visant à identifier et caractériser les solutions envisageables pour alimenter en eau brute le Bocage Virois.

Cette étude se déroulerait en 4 phases :

- Phase 1 : analyse des besoins et ressources (diagnostic)
- Phase 2 : analyse détaillée des ressources mobilisables en eau
- Phase 3 : analyse détaillée des économies faisables ou de réutilisation des eaux
- Phase 4 : analyse comparative des solutions (synthèse)

Cette étude est estimée entre 70 000€ et 140 000€ HT, avec subventions possibles par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%) et la Banque des Territoires (30-40%).

Cette étude serait réalisée par les quatre membres que sont l'EPIC « Service Eau Vire Normandie », le SIAEPA des Bruyères, le SIVOM de Saint-Sever et le syndicat de production d'eau potable de La Sienne, avec une participation financière répartie au prorata du volume consommé par les abonnés du membre sur l'exercice 2021, soit :

	BRUYERES	SIVOM	VIRE NORMANDIE	SIENNE	TOTAL
V consommés 2021	652 120	442 297	1 550 184	0	2 644 601
Quote-part affectée	24,7%	16,7%	58,6%	0%	100%

Afin de retenir le bureau d'études qui réaliserait le schéma directeur des ressources en eau sur le Bocage Virois, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes, via une convention, ayant pour objet la passation d'un marché public relatif à la réalisation de l'étude sur la ressource en eau.

Le Président propose donc au Comité Syndical de :

- approuver la réalisation de l'étude sur les ressources en eau dans le Bocage Virois ;
- approuver l'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public via une convention ;
- l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

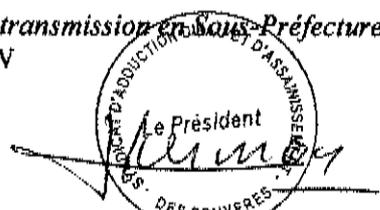
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude sur les ressources en eau dans le Bocage Virois ;
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public via une convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien cette mission et pour signer tous les documents relatifs à cette présente.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, **Francis HERMON**



DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-19

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

FUSION DES SYNDICATS DES EAUX DU BOCAGE VIROIS : APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5212-27,

VU la délibération du 19 janvier 2023 du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, demandant la fusion à compter du 1^{er} janvier 2024 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienne, selon le projet de statuts annexé et sous réserve d'un transfert de compétences eau potable et assainissement de la commune Vire Normandie à ce futur syndicat ;

VU la délibération du 6 février 2023 du Conseil Municipal de Vire Normandie, demandant la fusion à compter du 1^{er} janvier 2024 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienne, selon le projet de statuts annexés et se prononçant pour le transfert à ce futur syndicat de l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif exercées par la commune de Vire Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 portant projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienne et du transfert des compétences eau potable et assainissement des EPIC de Vire-Normandie,

Vu le projet de statuts annexé à cet arrêté,

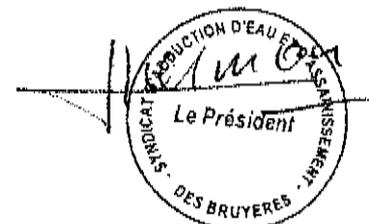
Le Président :

- Expose les démarches engagées entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, le SIVOM de Saint-Sever, le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne et les EPIC Eau et Assainissement de Vire Normandie en vue d'une fusion des différentes structures au 1^{er} janvier 2024.
- Présente l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion. Cette fusion, réalisée selon les dispositions de l'article L 5212-27 du CGCT conduira à la création d'un nouveau syndicat à la carte dénommé « Syndicat des Eaux du Bocage Virois » doté des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. L'ensemble des compétences des structures mentionnées ci-dessus seront reprises par ce nouveau syndicat, conduisant de fait à la dissolution des syndicats existants. L'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats fusionnés sera transféré au syndicat issu de la fusion.
- Présente les principales caractéristiques du Syndicat résultant de la fusion.

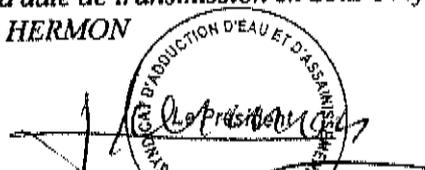
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE** en faveur de la fusion entre les trois syndicats : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, SIVOM de Saint-Sever et Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne, selon le projet de statuts en annexe, et sous réserve d'un transfert des compétences eau potable et assainissement de la commune de Vire Normandie à ce futur syndicat au 1^{er} janvier 2024 ;
- **APPROUVE** le périmètre du futur syndicat, tel que décrit dans l'arrêté préfectoral ;
- **APPROUVE** le projet de statuts annexé à l'arrêté préfectoral du futur « Syndicat des eaux du Bocage Virois » ;
- **APPROUVE** le transfert direct au nouveau syndicat de l'actif et du passif du Syndicat et la reprise par le nouveau syndicat des résultats de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils seront constatés à la date d'entrée en vigueur de la fusion par le comptable public ,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférant.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON



DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-20

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS AEP SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTAMY : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Président explique au Comité Syndical qu'au cours de l'année 2022, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a effectué des recherches sur la présence de la molécule Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), sur la commune déléguée de Montamy.

Il s'est avéré qu'un tronçon d'environ quatre kilomètres est concerné par la présence de cette molécule.

Le renouvellement de ce tronçon est donc nécessaire avec une première estimation du coût des travaux aux alentours de 500 000€ HT.

Ces travaux rentrant dans le cadre du maintien de la qualité des eaux, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) subventionne à hauteur de 40%.

A la demande du Syndicat des Bruyères, compte tenu du caractère urgent que pourraient prendre ces travaux, le Cabinet SICEE de Bayeux a établi une proposition de Maitrise d'œuvre pour un montant de 26 160€ HT, sur une base de travaux estimés à 480 000€ HT.

Le Président demande au Comité Syndical de :

- approuver les travaux de renouvellement des canalisations AEP, sur la commune déléguée de Montamy, pour un montant estimatif de 480 000€ HT ;
- retenir la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet SICEE de Bayeux pour un montant de 26 160€ HT ;

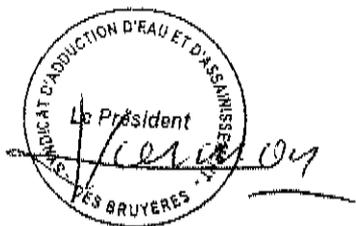
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux de renouvellement de canalisations AEP sur la commune déléguée de Montamy pour un montant estimatif de 480 000€ HT ;
- **DECIDE** de retenir le cabinet SICEE pour un montant d'honoraires de 26 160€ HT en tant que maître d'œuvre pour réaliser l'avant-projet, l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet SICEE pour un montant de 26 160€ HT.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON



DEPARTEMENT DU CALVADOS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical****N° 2023-21****SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mmes HUET Claudine, BESSIN Irène et FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VILLIERE Noel, VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 20

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

**SECURISATION DU SECTEUR NORD DU SYNDICAT DES BRUYERES :
LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Le Président explique au Comité Syndical qu'afin de sécuriser le secteur Nord du Syndicat des Bruyères, actuellement alimenté par les stations du Pont d'Eloy (sur la commune déléguée de St Charles de Percy) et des Ecasserries (sur la commune déléguée de Mont-Bertrand) et le syndicat de production d'eau de La Sienne, il est prévu la création d'un renforcement, via une liaison entre La Graverie, au lieu-dit La Bistièrre et Sainte-Marie-Laumont. Ce renforcement sera alimenté par l'achat d'eau à Vire-Normandie.

Cette liaison sera l'occasion de créer un nouveau réservoir sur tour (entre 300 m³ et 500 m³), sur la commune déléguée de La Graverie, pour remplacer l'actuel réservoir en très mauvais état et de capacité insuffisante.

Ce dossier, étudié en pré-étude par le Schéma Directeur de l'Eau, pourrait commencer en 2025. Le coût global peut être estimé aux alentours des 4,5 millions d'euros (avant subvention de 40% par l'AESN).

Le Syndicat des Bruyères souhaiterait que toute la partie « étude » soit finalisée pour fin 2024. C'est pourquoi il faudrait dès 2023 lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à lancer un appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

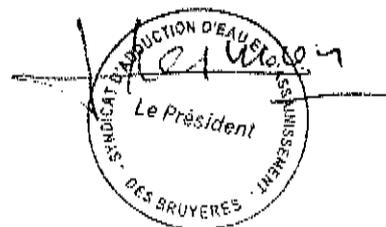
- **APPROUVE** le projet de sécurisation du secteur Nord du syndicat des Bruyères, actuellement alimenté par les stations du Pont d'Eloy (St Charles de Percy) et des Ecasseries (mont-Bertrand) et le syndicat de Production d'eau de La Sienne ;

- **AUTORISE** le Président à entreprendre les démarches nécessaires au lancement de l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études qui aura en charge la maîtrise d'œuvre.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien cette mission.

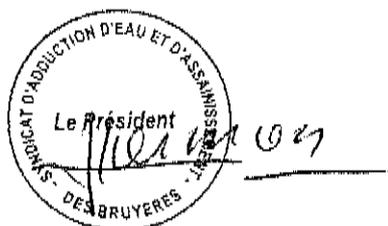
Pour copie certifiée conforme,

*Le Président
Francis HERMON*



Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Francis HERMON



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-22

SERVICE ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

**COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2022
DU RECEVEUR**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du service de l'Assainissement de l'année 2022 présenté par le Receveur du Syndicat, qui est conforme au compte administratif 2022 du Syndicat.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*

*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical****N° 2023-23****SERVICE ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

COMPTE ADMINISTRATIF. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2022

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du service de l'Assainissement, dressé par M. Francis HERMON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Président quitte la salle et Monsieur André LEBIS, Doyen du Comité, propose de procéder au vote du compte administratif 2022.

Le Comité Syndical, par 11 voix *Pour*, sur 11 votants, approuve le compte administratif de l'année 2022 et lui donne acte de la présentation, laquelle peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE :**Section d'exploitation :**

Recettes de l'exercice :	661 402.39€
Dépenses de l'exercice :	511 622.57€
Résultat de l'exercice :	149 779.82€

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice :	331 177.80€
--------------------------------	-------------

Dépenses de l'exercice :318 489.69€
Résultat de l'exercice :12 688.11€

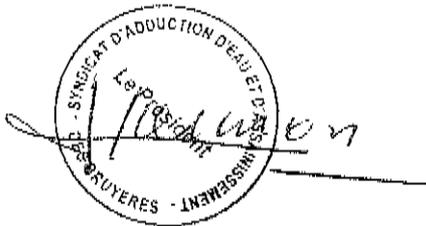
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :404 250.90€
Part affectée à l'investissement : - 110 839.85€
Résultat de l'exercice :162 467.93€
Résultat de clôture :455 878.98€

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-24

SERVICE ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE L'ANNEE 2022 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur la proposition du Président, le Comité Syndical statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du service de l'Assainissement,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :489 030.72€
- un déficit d'investissement de : - 33 151.74€

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 de :

- Dépenses :124 000.00€
- Recettes :0.00€
Soit un solde des restes à réaliser de : - 124 000.00€

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat définitif 2022 de la façon suivante :

- Report à nouveau : Article 001 Déficit d'investissement : - 33 151.74€

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

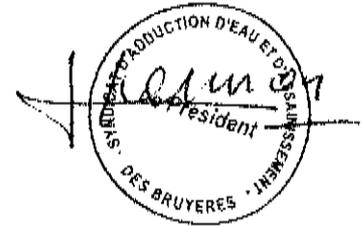
Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

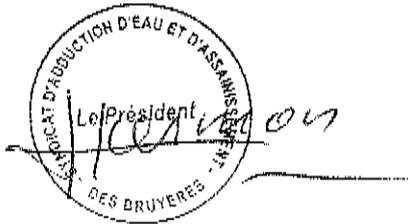
ID : 014-251400511-20230404-D_ASSAI_2023_24-DE

- Report à nouveau : Article 002 Excédent de fonctionnement :331 878.98€
- Inscription à l'article 1068 : Affectation en investissement :157 151.74€

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical****N° 2023-25****SERVICE ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

INVESTISSEMENTS 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président propose au Comité Syndical d'inscrire au Budget Primitif 2023 différents investissements pour le service Assainissement Collectif.

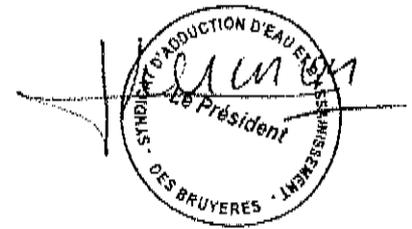
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire au Budget Primitif 2023 du service Assainissement collectif, les investissements suivants :

Désignation de l'investissement	Article	Montant budgétisé 2023
Etudes	2031	345 000.00€ HT
Terrains nus	2111	1 000.26€ HT
Aménagement sur terrains non bâtis et clôtures	2121	23 400.00€ HT
Aménagement terrains bâtis	2125	2 000.00€ HT
Réseaux d'assainissement	21532	25 000.00€ HT
Matériel spécifique (pompes, coffrets électriques)	21562	21 900.00€ HT
Matériel de télégestion	2183	10 000.00€ HT

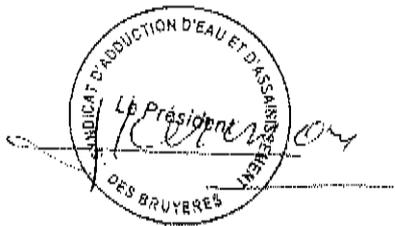
Installation, matériel et outillage	2315	5 000.00€ HT
Renouvellement réseau EU – Rue Froide La Graverie	2315	20 000.00€ HT

Le Comité Syndical donne tous pouvoirs au Président pour passer les commandes et signer les mémoires correspondants.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON*



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2023-26

SERVICE ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme FERGANT Françoise.

MM. COUPEAUX Alain, CHATEL Richard, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LEBIS André, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, CHATEL Patrick, LEFRANCOIS Denis, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. DECLOMESNIL Alain, BROGNIART Frédéric et SILLERE Michel.

Absent(s) : MM. VINCENT Didier et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation : 27 mars 2023

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LEBIS André

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Le Comité Syndical, par 12 voix *Pour*, sur 12 votants, vote le budget Assainissement de l'année 2023 qui s'équilibre à :

- Fonctionnement :912 500.00€
- Investissement :802 452.00€

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Francis HERMON

Certifié exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Francis HERMON

